

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 31

Artikel: Procès : instruit à Moudon, en 1854, ensuite de manoeuvres superstitieuses : (extrait du Journal des tribunaux, 1854-1855)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192450>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Je soupai à Rolle, avec des Genevois, qui me trouvèrent l'accent allemand... J'en partis le lendemain... Nous dinâmes à Coppet, où je payai l'écot de mon petit grivois (celui qu'il avait cru convertir)... J'oubliai de me le faire rendre.

» Là, se joignirent à nous deux femmes de Saint-Gervais, parlant fort mal, mais beaucoup, et finissant.

» Enfin, après un voyage fort ennuyeux, désagréable et lent, selon mes vœux, vers les trois heures nous arrivâmes à Genève. »

Voilà, si je ne me trompe, en comptant un jour perdu à Morat, cinq jours de voyage pour se rendre de Neuchâtel à Genève ! Mais aussi le voyageur avait quelque chose à raconter.

Notre étudiant — sa narration originale et vive vous l'a sans doute déjà fait pressentir — n'était pas le premier venu ; quelques années plus tard, il avait pris rang parmi les pasteurs les plus éminents du clergé neuchâtelois : prédicateur éloquent, critique judicieux, au goût très indépendant, au langage plein d'autorité, Henri-David Chaillet méritait de recevoir de ses concitoyens l'épithète de *grand*.

L'orgouet rabattu.

Quand le z'homme vont djuî à gueliès la demeindze lo tantout ào que vont passâ la veillâ pè lo cabaret, lè fennès dussont restâ avoué la marmaille, al lumâ lo fû po fèrè lo café, et relavâ. Se clliâo pernettès tràovont moian dè batolhi pè lo for, ào bin vai lo borné, le font tot parâi lào z'ovradzo tot ein barjaqueint, tandi que lè z'homme ne bātont pas lo coup quand sont déveron la botolhie. Et lè fairès ! Et lo tir cantonat ! Lài vont solets, lè sorciers ! lài s'amusont què dâi bossus, tandi que lè pourrès fennès dussont dzourè pè l'hotò po soigni lè z'einfants, repētassi lè nippès, brotsi dâi tsâossons, fèrè lo buion, récourâ lè z'èsès, traîrè lè maunets pè lo courti et teni ein oodrè lo ménadzo.

— N'est portant pas justo, se fe on dzo onna pernetta ein alleint eimprontâ on bocon dè lévan à sa vesena ! S'on n'étâi pas dâi foulès, on sè baillérâi lo mot po onna demeindze, po allâ fèrè on tor, rein qu'eintrè no ; on demandérâi à Dâvi, lo tserrotton, dè no menâ avoué se n'ornibusse, et on laisserâi clliâo bio monsu à l'hotò po soigni la marmaille.

— M'einlévine se vo n'âi pas bin réson, repond la vesena, y'ein vé parlâ dou mots à la Jeannette, à la Marion et à ma cousena Françoisse, et su sûra que ne volliont pas derè què na, surtot la Janette.

L'est bon. Clliâo fennès traçont lè z'enès per tsi lè z'autrès po parlâ dè l'affèrè et y'ein eut bintout onna do-

zanna d'accòo. On eimpartiâ dè lào z'homme ont bin bordenâ on bocon ; mâ, po avâi la pé, n'ont pas ousâ derè na.

Tsaquena préparè don sa vicaille dein on panâi, et la demeindze iò la promenarda dévessâi sè fèrè, Dâvi appliyè dè bon matin, et lè pernettès, bin revoussès, arrevont avoué lo panâi à la man, lo chale su lo bré, et lo parasot, et le s'einfatont dein l'ornibusse, et tandi que le s'arreindzont per dedein, lè z'homme et lè z'einfants verounont à l'einto po lào derè bon voiadzo et atsi-vo !

Le partont, et pertot, su la route, lè dzeins que lè reincontrent s'arrètont po lè vairè passâ et lào rizont contrè ein crieint : bravò ! bravò !

— No tràovont ballès, se le sè peinsont, et l'étiot contèintès et benhirâosès. L'est verè que l'étiot bravès ; la Janette à Marc, avoué sè ballès rouzès dzaunès à son tsapé ; la Fanchette à Dزون, avoué sa robâ nâova ein percâlâ ; la Suzette à Riquet avoué son fichu à freindzè ; enfin quiet ! l'étiot totès bin reguin-golâiès et bin galèzès. L'aviont àovai totès lè fenètrès dè l'ornibusse, qu'on lè vayâi adrâi bin du défrou, et dè peinsâ qu'on lè remarquâvè dein lào bio z'atou, l'étiot asse firès qu'on caporat que met sè galons po lo premi iadzo.

Enfin, c'étâi on pliési por leu dè vairè qu'on fasâi atteinchon quand le passâvont.

L'arrevont. Dâvi arrètè sè tsévaux dévânt l'hôtel, que y'avâi on moué dè mondo perquie ; et clliâo fennès s'eimpacheintavont dè sè fèrè vairè dâi pi à la teta à clliâo z'étrandzi, kâ tsacon s'aprotivè ein vouâteint l'ornibusse et avoué l'air tot grachâo, que y'ein a que fasont : t'einlévâi la galéza !

— L'est vo qu'on tràovè tant balla, desâi la Marienne dâo moulin à la Rosette à Djan.

— Oh ! et vo ! repond la Rosette, vo ne volliaî pas que sâi de !

Enfin, on décheind. Dâvid vint àovri la portetta, et ne le poivont pas s'ein ravâi dè l'effè que le fasont su lè dzeins que lè vouâtivont ; mâ quand le furont avau et que l'eurent vu l'ornibusse ein défrou, oh ! malheu ! miséricorde ! Lài avâi on grand écriviteur que l'homme à la Lizette, on tsancro dè farceu, avâi allièttâ contrè stu ornibusse tandi que clliâo damès lài s'arreindzivont, et y'avâi dessus, ein grossès lettrès : « Collection de vieux coucoucs en voyage ».

Ma fâi quand clliâo pourrès drolès ont cein vu, l'ont étâ furieuxès, le sè sont démaufiâiès que lè dzeins se fotiont dè leu, et po ne pas mé oûrè recaffâ, le n'ont z'u què couâite dè vito s'einfatâ dein l'hôtel po sè catsi ; et, du adon, diabe lo pas que l'ont refè dâi z'escampettès totès solettès.

Procès

instruit à Moudon, en 1854, ensuite de manœuvres superstitieuses.

(Extrait du *Journal des Tribunaux* 1854-1855.)

Une bande composée de trente à quarante membres, vaudois et fribourgeois, se réunissait la nuit dans des caves et vaquait à ses offices, dans le but d'évoquer l'Esprit malin.

A l'heure de minuit, on sacrifiait une poule noire, on prononçait certaines paroles indiquées dans le *Dragon rouge* et le *Grand-Albert*, et on appelait l'Esprit. Plus d'une fois on vit des boisseaux, des sacs, des quarterons pleins d'or et d'argent monnayé ; on s'approchait d'eux, ils se retiraient ; on les poursuivait, ils fuyaient ; au moment où on les touchait, tout avait disparu ; la poule noire rendait sa dernière goutte de sang, la chandelle brûlait à la même place, les officiants harassés de fatigue n'avaient pas changé de posture.

Vainement conjuré pendant trois ans, l'Esprit montrait ses trésors, mais ne les livrait pas ; sans doute il manquait quelque chose au sacrifice, mais quoi ?

Un nommé S., schaffhousois, domicilié à Moudon, avait depuis quelque temps une existence mystérieuse : partant à pied le soir, il revenait à pied le lendemain. On le voyait s'enfermer dans une cave située au bourg, à Moudon, dans la maison la plus reculée, et y faire de longs séjours ; on le surveilla, et l'on sut qu'il était concessionnaire de mines en Valais, associé avec des personnes notables du district d'Aigle et de Monthey ; on le vit faire à pied, avec une rapidité inouïe, des courses fréquentes de vingt-cinq à trente lieues, sans fatigue apparente ; on vit s'engloutir dans sa cave des tonneaux en bois de mélèze, des cornues, du bois, du charbon de terre, etc., etc. On découvrit enfin dans cette cave, dans laquelle on osa entrer, des livres étranges, écrits en caractères inconnus, enluminés de gravures représentant des anges dans les nuages.

S. était un sorcier, lui seul pouvait indiquer les moyens de contraindre le grand Esprit à remettre ses trésors.

Les plus intrépides de la bande décidèrent d'entreprendre S. Pendant trois ans, de jour, de nuit, ensemble ou séparément, ils le supplièrent de les aider, le menaçant même de mort s'il ne consentait pas à donner son appui et à confier un certain livre, couvert d'écritures bizarres, rouges, vertes, bleues, de signes indéchiffrables et d'images représentant des esprits ailés.

Las enfin de tant de sollicitations, S. consentit à confier ce livre merveilleux, moyennant une garantie pour sa restitution ; à cet effet, il reçut une feuille de papier timbré au pied de laquelle, en date du 6 mars 1854, cinq membres de la bande apposèrent, en qualité de débiteur principal et de cautions solidaires, leur signature et leur bon pour 3000 francs.

Il fut de plus convenu que si avant le 20 mars le livre était rapporté, S. restituerait le papier timbré, dont il ne serait ainsi fait aucun usage. Si, au contraire, le livre n'était pas restitué, S. remplirait le blanc-seing par la formule habituelle des cédules et ferait usage de ce titre ainsi valablement constitué, liquide, échu, exécutoire.

Le 20 mars, deux des signataires du titre se présentèrent à S., ils avaient égorgé plusieurs poules noires, vu des trésors immenses; mais ils n'avaient pas pu les retenir; ils demandaient en conséquence un délai de six jours, échéant au 26 mars, pour continuer leurs recherches et se familiariser avec le fameux livre.

Le sursis fut accordé, il s'écoula, et le livre ne fut pas rendu. S. alors remplit le blanc-seing et chercha à vendre son titre aux procureurs-jurés, qui refusèrent de l'acheter.

Pendant ce temps, les signataires du titre avaient été prier un pasteur du voisinage de traduire le livre, qui devait leur procurer les moyens d'obtenir une fortune colossale sans nuire à personne. Le pasteur désabusa ses visiteurs et défera les faits à la connaissance du préfet, qui à son tour avisa le juge de paix. Enfin, les signataires portèrent plainte en abus de blanc-seing et en escroquerie. Avant toute plainte, cependant, le livre avait été restitué, et S. avait écrit, en date du 22 juin, à ses débiteurs qu'il les déchargeait de toute dette et qu'il leur remettait le titre à son retour de voyage.

La plainte eut son cours, les débats eurent lieu à Moudon le 27 septembre 1854.

Le jury admit que S. avait employé des manœuvres frauduleuses, qu'il s'était entouré d'un crédit imaginaire pour se faire souscrire une valeur de 3000 fr., et il le condamna à douze mois de réclusion comme coupable de tentative d'escroquerie.

S. est alchimiste et astrologue, il a trouvé la pierre philosophale. Selon lui, tous les métaux contiennent de l'or, et il a trouvé un moyen simple d'extraire ce métal précieux des métaux inférieurs qui le renferment.

S. a employé sa fortune entière à cette recherche. Dans sa cave, que le jury a visitée, se trouve un immense fourneau en fer, valant poids brut 1,500 fr., tout autour duquel sont des pots aussi en fer, dans lequel se placent des cornues. Des centaines de cornues tapissent les cloisons, d'énormes vases sont remplis d'acide nitrique, sulfurique; partout sont suspendus des thermomètres, des pincettes; des livres d'astrologie, d'alchimie, la plupart en allemand et en latin, sont épars et ouverts; on remarque des boussoles marines, des boussoles enchantées qui font découvrir les mines, des baguettes magiques qui font trouver les sources, des balances, des calendriers d'horo-scope, etc., etc. Dans la cornue, on dépose un morceau de fer, par exemple, et on verse de l'eau régale, puis on bouche hermétiquement. La cornue est entourée de sable, et chaque pot renferme sa cornue. Le fourneau est chauffé pendant quarante jours, le métal entre en décomposition, les matières impures se séparent, les parcelles d'or se rejoignent; à un moment donné, la cornue resplendit d'un éclat pareil à la lueur de l'aurore boréale; on laisse refroidir, on ouvre la cornue au fond de laquelle on trouve un morceau d'or plus ou moins pur, que les orfèvres achètent et paient en bon or monnayé.

Les métaux d'ailleurs n'existent pas comme métaux, ce sont des émanations des planètes, l'or est le signe visible du Soleil, l'argent de la Lune, le fer de Mars, le cuivre de Vé-

nus, le mercure de Mercure, le zing de Jupiter, le plomb de Saturne.

Le fer renferme beaucoup d'or; *Mars est prima tinctura solis*. Les lois de la nature sont unes, les choses célestes sont régies par les mêmes lois que les choses terrestres. De même que dans l'ordre céleste Mars est placé près du Soleil et Saturne près de la Lune, de même sous terre le fer et l'or sont mélangés, le plomb et l'argent sont agrégés. C'est la théorie des premiers voisins.

Les planètes et leurs représentations terrestres sont reliées par sept Esprits auxquels il faut nécessairement s'adresser dans la recherche de la pierre philosophale. Il faut se placer aussi sous la protection des Esprits des quatre éléments, Esprit du feu, Esprit de la terre, de l'eau et de l'air.

L'alchimiste se met en communication directe avec les Esprits au moyen de talismans en parchemin, provenant de la peau d'un agneau de vingt-et-un jours, né sans tache, et couverts d'hieroglyphes tracés avec du sang de dragon rouge.

Le zibet est d'un puissant secours: c'est une substance animale déposée sous le sable, dans le désert, par une chatte sauvage; autour d'elle rondent les animaux féroces, venus de loin, tournant dans un cycle immense, ne pouvant ni s'approcher, ni s'éloigner, à la fois repoussés et retenus.

Atrayant à l'excès, cette substance aimable appelle et soumet les Esprits. Le vrai zibet est jaune, et se trouve à Bâle, à la pharmacie noire.

S. a puisé ces renseignements dans un livre préexcellent sur tous les autres livres, composé par Louis Sadoc, docteur-cardinal, attaché à la cour du Pape, intitulé: *Astrologische, alchimische magia metallorum*. C'est là le livre magique qui a donné naissance au procès du 27 septembre 1854. Il a disparu dès lors.

Le cochon des intérêts.

Mademoiselle Louise Bonin, vieille célibataire, avait pour créancier un petit fermier du Jorat, qui ne payait jamais ses intérêts qu'à contre-cœur, et longtemps après l'échéance. Aussi méditait-il depuis plusieurs années de demander à Mademoiselle Louise, — c'est par ce prénom seulement qu'on la nommait à la ferme, — d'en réduire le taux.

Les derniers intérêts qu'il a payés l'autre jour à sa créancière étaient échus depuis bientôt trois mois; aussi cette dernière ne put-elle s'empêcher d'en faire l'observation.

— Ecoutez, David, lui dit-elle d'un ton amical, je n'ai pour vivre que mes petites rentes, et juste pour nouer les deux bouts. Vous comprendrez dès lors que si je ne puis les toucher à l'échéance, je me trouve gênée, ennuyée.

— Mais, mademoiselle, on a toujours bien payé: ça peut aller quelques jours plus tard quand on n'a pas le temps de venir, mais pas plus... D'ailleurs puisqu'on en est là, mademoiselle, je vous dirai que cet intérêt au cinq est trop cher... L'argent a baissé, vous savez;

on peut en trouver au quatre et demi tant qu'on veut... Je crois donc que je vais m'arranger pour vous rembourser ce titre; à moins que vous ne mettiez l'intérêt au quatre et demi...

— Eh bien, David, puisque nous nous connaissons depuis si longtemps, que nous n'avons jamais eu que d'excellents rapports, et pour ne pas avoir le souci de placer cet argent ailleurs, je consentirai encore à mettre l'intérêt au quatre et demi; mais à une condition expresse: c'est que vous serez exact; je vous le répète, vous ne l'avez pas toujours été.

— Mais si, mademoiselle, vous vous trompez, je vous assure... Du reste, voyez-vous, ça peut pas manquer; chaque année nous engraissons un cochon exprès pour ça; nous le vendons pour vous payer.

— C'est que vous le vendez quelquefois bien tard, et je dois attendre.

— Oh que non, mademoiselle, je vous dis, ça peut pas manquer, il est réservé pour ça... On l'appelle même Mademoiselle Louise, pour ne pas vous oublier: c'est le cochon des intérêts... Vous pouvez être tranquille.

Le Comité de direction de la *Société de l'Orchestre*, qui ne laisse échapper aucune occasion d'être agréable à notre public, nous a favorisé, jeudi, de deux charmants concerts, donnés, l'un au Jardin de l'Arc, dans l'après-midi, et l'autre, le soir, dans le jardin du Casino-Théâtre. Ce dernier, où il y avait foule, a été un peu contrarié par quelques averses. Malgré cela, chacun a gardé sa place en plein air, jusqu'à la fin. Le programme très varié, et le concours de Monsieur Currat, l'ont facilement emporté sur les ondées. Il n'y avait qu'un inconvénient, celui de ne pouvoir à la fois battre des mains et tenir son parapluie.

Le chanteur du *Ranz des Vaches* a eu le succès qui l'a suivi partout. Il a été tout particulièrement applaudi dans la romance *Je crois*.

L'Orchestre, qui a fait grand plaisir, a terminé par les *Echos de la Fête des Vignerons*, cette délicieuse fantaisie, qui ne manque jamais de réjouir et charmer l'auditoire.

L. MONNET.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encasement de coupons. Recouvrements

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,75 De Serbie 3 % à fr. 85. — Bari, à fr. 67. — Barletta, à fr. 44. — Milan 1861, à fr. 43. — Milan 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr. 26. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 99. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.*

J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud.

4, rue Pépinet, LAUSANNE

Succursale à Lutry. — Téléphone.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.